



Dossier de consultation des Entreprises

Marché public de Services - N°2024-07 – Maintenance Informatique

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Jeudi 01/08/2024 à 11 h

Identification du pouvoir adjudicateur

SYDEL PAYS CŒUR D'HERAULT

Adresse siège :	Téléphone :
ECOPARC Coeur d'Hérault, La Garrigue 9 rue de la Lucques, Bat B - 34725 Saint André de Sangonis	04.67.02.01.01

Représentant de l'adjudicateur

Jean François SOTO, Président

Objet de la consultation

Objet du marché	Maintenance, assistance et entretien du parc informatique du syndicat mixte
Code (s) CPV	72520000-6 - Services d'assistance et de conseils informatiques.

Caractéristiques du marché

Le marché à intervenir présentera les caractéristiques suivantes :

Forme du marché	Marché public ordinaire
Décomposition du marché	Lot unique En effet, compte tenu de la spécificité de la mission, il n'est pas prévu de décomposition en lots.
Durée du marché / Délai d'exécution	Délai d'exécution : <ul style="list-style-type: none">Le marché est conclu pour une période d'une année, renouvelable deux fois par tacite reconduction, soit une durée maximum de trois ans.Il pourra être résilié par la collectivité deux mois au moins avant chaque échéance annuelle, par lettre recommandée avec avis de réception. Point de départ du délai : Ordre de service (septembre 2024). Réunion de lancement de la mission : début septembre (Date à confirmer)
Forme juridique de l'attributaire	Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25 mars 2016. La sous-traitance est refusée.

Interlocuteurs

Evelyne SEJOURNE, DGS

Magali LEON PHILIP, Adjointe à la Direction

Marché public de Services - N°2021-07 – Maintenance Informatique

1- Informations techniques

Maître d'œuvre (interne) :	SYDEL Pays Cœur d'Hérault / Pôle : Ressources
Variantes	non autorisées

2- Consultation

Dossier de Consultation des Entreprises	<p><u>Retrait :</u></p> <ul style="list-style-type: none">Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site du SYDEL rubrique marchés : https://www.coeur-herault.fr/l-institution/marches-publics <p><u>Pièces constitutives du DCE :</u></p> <ul style="list-style-type: none">le règlement de la consultation * le CCTPle bordereau des prix * l'acte d'engagement <p><u>Modification de détail au dossier de consultation</u></p> <p>Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.</p>
Renseignements complémentaires	<p>Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :</p> <ul style="list-style-type: none"><u>Correspondant pour renseignements</u> Evelyne Séjourné ou Magali Leon Philip 04.67.02.01.01 / contact@coeur-herault.fr <p>Une réponse sera alors adressée, selon les cas, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.</p>

3- Rédaction de l'offre

L'offre devra être rédigée uniquement en langue française.

4- Date de remise des offres

Date et heures limites de remise des offres	Jeudi 01/08/2024 à 11 h
Durée de validité des offres	90 jours

5- Modalités de remise des offres

Le dossier à remettre par les candidats devra comprendre les pièces suivantes :

Documents liés à la candidature	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lettre de candidature ou Imprimé DC1; <input type="checkbox"/> Déclaration du candidat ou Imprimé DC2 ; <input type="checkbox"/> Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ; <input type="checkbox"/> Un extrait KBis ou un extrait Répertoire des Métiers. <input type="checkbox"/> Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ; <input type="checkbox"/> Attestation d'absence de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail ; <input type="checkbox"/> Déclaration indiquant les moyens humains (effectifs) et matériels dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature <input type="checkbox"/> Déclaration concernant le chiffre d'affaires global voire le chiffre d'affaires concernant les prestations intellectuelles objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; <input type="checkbox"/> Liste des principales références pour des prestations similaires exécutées ou en cours d'exécution au cours des trois dernières années indiquant notamment indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé; <input type="checkbox"/> Certificats de qualifications professionnelles le cas échéant <input type="checkbox"/> Coordonnées bancaires
Documents liés à l'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Acte d'engagement annexé au présent règlement de la consultation, à compléter, dater et signer ; - Le CCTP joint au présent règlement de consultation à dater et signer ; - Le Bordereau des prix éventuellement accompagné d'un DPGF (Décomposition du prix global et forfaitaire) de la prestation faisant apparaître les détails des prestations (devis détaillé et signé) ; - Le mémoire technique et méthodologique relatif à la mission et permettant de juger la valeur technique de l'offre comportant : <ul style="list-style-type: none"> o Le descriptif de la méthodologie ; o La composition de l'équipe proposée pour la réalisation de la prestation; elle pourra s'entourer, le cas échéant, d'autres compétences utiles à la réalisation de sa mission o La proposition du contrat d'assistance, d'entretien et de maintenance, établi suivant le présent CCTP et conforme au modèle des Marchés Publics (http://www.marche-public.fr/Plans/Plan-Contrat-Maintenance.htm)

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées (formulaire DC4) ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant (DC4) ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant (DC4) ;
- les références du compte à créditer (DC4) ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (DC4).

Conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de 8 jours les certificats et attestations prévus aux articles 48 et 49 dudit décret.

Conditions d'envoi ou de remise des plis	Les candidats doivent assurer la transmission de leur dossier de candidature (ainsi que les demandes éventuelles de précisions complémentaires) selon les modalités prévus ci-dessous sous peine de rejet de sa réponse. <u>remise des offres sur la plateforme site à l'adresse indiquée :</u> http://www.e-marchespublics.com
--	---

6- Négociation

Négociation prévue	Oui
Objet	Le Pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.
Sélection des candidats admis à négocier	Après une 1re analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats dont l'offre aura été classée dans les 3 premières places, sur la base des critères définis à l'article 7 du présent règlement de consultation. Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
Modalités	La négociation se fera par audition téléphonique, visio ou en direct. A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre). Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

7- Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des propositions :

N°	Descriptif du critère	Pondération
1	Le prix de la prestation annuelle	45%
2	La valeur technique du candidat suivant les capacités ou les justificatifs fournis	40%
3	La capacité à intervenir suivant l'Article I – Conditions d'intervention du CCTP	15%

Méthode de notation :

Une note est donnée à chaque critère selon la pondération ci-dessus. Le total des notes pondérées de l'ensemble des critères fixe la note finale de l'offre. Cette note permettra le classement des offres.

La valeur technique sera appréciée au regard du contenu de la note méthodologique proposée pour assurer la mission, sur la base des 4 sous critères suivants :

- Pertinence de la méthodologie proposée (20%)
- Moyens et livrables (10%)
- Planning prévisionnel (10%)

Pour le critère Prix, la méthode de notation retenue est la suivante :

L'offre la plus basse obtient la note maximale de 50/50.

La note attribuée aux autres candidats est calculée comme suit :

(Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre du candidat) X 50

La capacité à intervenir sera appréciée au regard des capacités du candidat :

- Son expérience professionnelle dans les activités professionnelles de l'informatique ou activités similaires de dépannage, d'entretien ou de maintenance informatique
- De sa capacité professionnelle (CV, expériences, VAE...)
- De ses capacités (moyens humains, techniques, véhicules...)

8- Financement et exécution

Modalités de financement	<p>Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre du SYDEL Pays Cœur d'Hérault.</p> <p>Conditions de règlement :</p> <p>Les prestations seront rétribuées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Forfait trimestriel pour la maintenance sur la base du bordereau des prix• Par règlement de factures détaillées pour les prestations à la demande ou pour les options (devis détaillés en amont explicitant les détails de l'intervention sur la base du montant financier proposé dans le bordereau des prix). Le paiement de la facture ne pourra avoir lieu qu'à l'issue de la prestation (service fait). <p>Le prix est ferme et forfaitaire. Le prix doit comprendre tous les frais afférents à l'action (déplacement, frais de conception, frais pédagogique, frais de reproduction...). Un changement éventuel du lieu de réalisation de la prestation ne saurait entraîner de surcoût, notamment au titre des déplacements.</p> <p>L'offre de prix est valable pendant toute la durée du marché.</p> <p>Le contrat lié à la présente consultation pourra faire l'objet de modifications par avenant.</p>
Personne habilitée :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Ordonnateur :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Comptable assignataire des paiements :	Monsieur Le Trésorier général de Clermont l'Hérault

9- Voies et délais de recours

Tribunal administratif de Montpellier

Avant la signature du contrat :

Référé précontractuel jusqu'à la date de signature du marché (Article L551-1 du code de justice administrative).

Après la signature du contrat :

- Le recours en contestation de validité contractuelle : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- Le recours pour excès de pouvoir (Article R421-1 du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée ;
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou en l'absence de la publication d'avis, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Article L551-13 du code de justice administrative).

10- Documents complémentaires

- CCTP
- Bordereau des Prix (voir en annexes)
- Acte d'engagement : ATTRI 1



BORDEREAU DES PRIX 1/2

Marché public de Services - N°2024-07 – Maintenance Informatique

NOM DE L'ENTREPRISE :	Adresse de l'Entreprise :
Contact de l'entreprise (Nom, n° téléphone, email) :	Code APE de l'Entreprise :
N° SIRET de l'Entreprise :	IBAN de l'Entreprise :

Tranche ferme

Type de prestation	Précisions proposition prestataire	Prix global HT
Forfait trimestriel incluant : <ul style="list-style-type: none">Maintenance préventiveIntervention curative et installation de nouveaux équipements (pannes mécaniques, installation nouveaux équipements...) (forfait intervention sans limitation de nombre)LivrablesRéunions de coordination		
Autres propositions du prestataire rentrant dans le forfait annuel (A détailler)		
Conseils (pour 3 jours d'intervention niveau «expert» par an selon demande)		

Total général trimestriel HT :	
Total TVA :	
Total général trimestriel TTC :	

Soit un Total général <u>ANNUEL</u> TTC :	
--	--

Date :
Signature du prestataire :

⇒ Tranche optionnelle page suivante



Attestation d'absence de conflit d'intérêts

Marché public de Services - N°2024-07 – Maintenance Informatique

Je, soussigné(e), M. ou Mme (prénom, nom)

représentant la personne morale (raison sociale)

.....

sis au (adresse),

.....

et portant le n°SIRET (numéro SIRET)

au titre du projet / marché (intitulé)

déclare sur l'honneur que ladite personne morale et/ou ses représentants :

- Ne sont affectés par aucun conflit d'intérêts dans le cadre du présent projet / marché. Un conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs ;
- Feront connaître au SYDEL Pays Cœur d'Hérault, sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts ;
- N'ont pas consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepté, d'avantage, financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée au présent projet.

Je suis informé(e) que les informations fournies ci-dessus sont susceptibles d'une vérification.

Fait à le

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

Structure	Nom / Prénom et fonction du Signataire	Mention et signature